



72 rue de la Fontaine Disparue
42800 CHAGNON
TEL 04.77.75.44.10

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2025

Présents : Mmes Frédérique CHAVE, Virginie CHIRAT, Colette CHAISE, MM. Pascal COLOMBAN, Maurice PIEGAY, Dominique DUGAND, Eric FERRAND Jean Michel FOND et Bruno VACHON.

Absente Excusée : Dominique PAGLIARIN donne pouvoir à Eric FERRAND

Secrétaire de séance : Pascal COLOMBAN

Le procès-verbal du 25 septembre est approuvé à l'unanimité.

27- 2025

Objet : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique;

Considérant ce qu'il suit :

Madame le Maire expose à l'assemblée :

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir de renforcer l'équipe d'encadrement du périscolaire et cantine face à un accroissement du nombre d'enfants fréquentant ces services. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

De créer, à compter du 13 novembre 2025 au 3 juillet 2026 un emploi non permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 h / 35^{ème} dans le grade de adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée prévisible de 27.5 semaines suite à un accroissement temporaire d'activité du service périscolaire et cantine,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : encadrer et animer les enfants du périscolaire.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération indice brut 378, indice majoré 371.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter à l'unanimité la proposition de Madame Le Maire

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

REPAS DES SENIORS DU 11 DECEMBRE 2025 à la salle communale à 12 heures.

Proposition validée pour l'entreprise GC TRAITEUR DE GENILAC au prix de 49 € TTC.

- Apéro du Chef
- Foie gras et saumon sur roquette
- Ballotine de pintade sauce morilles légumes de saison
- Fromages
- Caresse du pâtissier
- Café

PROPOSITION D'INSTALLATION DE CASIERS RELAIS VENTE PAR CORRESPONDANCE.

Vinted go a retenu notre commune pour l'installation d'un bloc casiers relai.

A ce jour la commune réfléchit sur un lieu stratégique d'implantation. Aucun frais ne sera engagé, en contrepartie une indemnisation sera versée à la mairie pour la location du sol.

QUESTIONS DIVERSES

Le procès-verbal est publié sur le <https://chagnon42.fr>

Prochain Conseil Municipal : le jeudi 20 novembre 2025 à 19 h 30.

Signature du Maire
Madame CHAVE Frédérique

Secrétaire de séance
Pascal COLOMBAN